

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306310-20171207-2017_45-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention :

L'an deux mille dix sept, le sept décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 Novembre 2017

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- GOT - GUILLEN- HERAUD- MONSEIGNE- QUENTIN- MM. CORSAN- DELAUNAY - GIRARD - LORIAUD -PLISSON- SUBRENAT.

**Délibération N°2017-03-045: Budget annexe Cordouan – Débat d'Orientations
Budgétaires 2018**

Vu le CGCT ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical :

Article unique : prend acte du débat d'orientations budgétaires du budget Annexe Cordouan pour l'année 2018.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 7 décembre 2017

La Présidente


Syndicat Mixte pour le Développement
SMIDDEST
Communauté des Communes de l'Estuaire de la Gironde
Françoise De Roffignac

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.